

DHL EXPRESS

2024 BRÉSIL – CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Dernière mise à jour : 27 août 2024

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES MODIFICATIONS DE LA RÉGLEMENTATION DOUANIÈRE TURQUE



Depuis le **1^{er} août 2024**, le gouvernement Brésilien a mis en œuvre **des changements réglementaires de la procédure simplifiée pour les envois express de faible valeur** (jusqu'à 3000 USD), y compris les envois d'entreprise à consommateur (B2C) dans le cadre du programme volontaire connu sous le nom de « *Programa Remessa Conforme* » (PRC). Ces changements consistent à :

- **Changer la base de valeur utilisée pour calculer les droits et taxes à l'importation** qui était jusqu'ici **la valeur des marchandises** (également connue sous le nom de FOB) pour **maintenant utiliser la valeur d'achat des marchandises**, ce qui inclut la valeur de l'envoi + les coûts associés à l'envoi, et l'assurance, le cas échéant (également appelée CIF).
- **Appliquer les nouveaux taux de frais de douane aux envois B2C du programme PRC.**

APERÇU	Avant le 1er août 2024	Après le 1er août 2024
Entreprises du programme PRC ("Programa Remessa Conforme")	Envois B2C jusqu'à 50\$ (FOB) : 0% Douane / 17% Taxe (ICMS)	Envois B2C jusqu'à 50\$ (CIF) : 20% Douane / 17% Taxe (ICMS)
	Envois B2C de 50,01\$ à 3000\$ (FOB) : 60% Douane / 17% Taxe (ICMS)	Envois B2C de 50,01\$ à 3000\$ (CIF) : 60% Douane (avec une remise de 20\$) / 17% Taxe (ICMS)
Entreprises qui ne font pas parti du programme PRC ("Programa Remessa Conforme")	Tous les envois jusqu'à 3000\$ (FOB) : 60% Douane / 17% Taxe (ICMS)	Tous les envois jusqu'à 3000\$ (CIF) : 60% Douane / 17% Taxe (ICMS)

QU'EST-CE QUE CELA CHANGE POUR VOUS?

- **Les expéditeurs du reste du monde vers le Brésil** doivent connaître et respecter les nouvelles réglementations, y compris **la nouvelle base de calcul des droits de douane à l'importation pour les envois de faible valeur**. Un expéditeur qui est une société e-commerce enregistrée dans le programme PRC doit savoir que **de nouveaux taux de droits de douane à l'importation s'appliquent** et doit en informer ses clients au Brésil.
- **Les destinataires au Brésil** : doivent être informés des nouvelles réglementations et des nouveaux taux de droits de douane à l'importation applicables aux envois des entreprises enregistrées PRC. Les destinataires doivent savoir que si les autorités douanières déterminent qu'un envoi doit faire l'objet d'une inspection plus poussée, **il peut leur être demandé de fournir des informations supplémentaires** afin de vérifier l'exactitude des informations déclarées pour l'importation.

COMMENT ÉVITER LES RETARDS ?

- **Les expéditeurs du reste du monde vers le Brésil**: les expéditeurs, en particulier les entreprises e-commerce enregistrées dans le programme PRC, doivent connaître les nouveaux taux de droits de douane applicables à l'importation afin de calculer et de collecter auprès de leurs clients au Brésil le montant exact des droits et taxes. Ils doivent fournir des factures commerciales complètes et exactes, idéalement via l'une des solutions d'expéditions électroniques de DHL.
- **Les destinataires au Brésil** : doivent savoir et comprendre que les envois des sociétés du programme PRC sont soumis à de nouveaux taux de droits de douane à l'importation, et doivent être prêts à fournir aux autorités douanières des informations complémentaires des marchandises importées, telle qu'une preuve de paiement, au cas où leur envoi serait sélectionné pour une inspection approfondie. Dans ce cas, DHL Brésil contactera le destinataire.

**IMPORTANT :**

- **Il n'y a pas de changement dans le traitement des médicaments.** L'importation de médicaments d'une valeur maximale de 10 000 USD (CIF) par des particuliers pour leur usage personnel continuera d'être soumise à un taux de droits de douane de 0%.

Pour plus d'informations, consultez les sites du gouvernement ci-dessous :

- [Mesure provisoire N. 1.236](#)
- [Explication des nouvelles règles](#)
- Informations sur le programme PRC et comment les entreprises peuvent s'y enregistrer [ici](#).
- [Liste des entreprises certifiées PRC](#)

NOTE : DHL Express a également mis à disposition un document FAQ sur le « *Programa Remessa Conforme* » (PRC). Veuillez contacter votre représentant commercial DHL Express pour plus d'informations.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Nous avons tout fait pour nous assurer que les informations contenues dans le présent document ont été obtenues, produites et traitées à partir de sources censées être fiables. Cependant, nous ne saurions formuler aucune garantie, explicite ni implicite, concernant le caractère exact, adéquat, exhaustif, licite, fiable ou utile des informations en question. L'ensemble des informations contenues dans le présent document sont fournies « en l'état ». DHL Express, ses partenaires ou ses sociétés affiliées dans le cadre du Deutsche Post DHL Group et leurs partenaires, leurs agents ou leurs collaborateurs respectifs ne sauraient en aucun cas être responsables envers vous ou qui que ce soit d'autres d'une quelconque décision prise ou action menée sur la foi des informations contenues dans le présent document ni d'un quelconque dommage indirect, spécial ou similaire, même s'ils étaient avertis de la possibilité d'un tel dommage.

